



ancenis-saint-geron.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-018 **Conseil municipal du douze février 2024**

Le Lundi Douze Février Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Renan KERVADEC, Katharina THOMAS, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI,

Pouvoirs : Renan KERVADEC à Arnaud BOUYER, Katharina THOMAS à Julie AUBRY, Nicolas RAYMOND à Olivier BINET, Cécile BERNARDONI à Séverine LENOBLE.

Ont été désignés secrétaires de séance : Mélanie COTTINEAU et Sarah ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 6 février 2024
Date de la publication : 16 février 2024

2024-018 FINANCES - EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE THEATRE

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'existence d'un budget annexe assujéti à la TVA pour suivre les dépenses et les recettes liées aux spectacles ;

CONSIDÉRANT les recettes tirées de l'activité, à savoir principalement le produit de la billetterie, les ventes de prestations annexes, les participations et locations du théâtre ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'équilibre du budget grâce à une subvention versée par le budget général ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif pour 2024, dont le détail a été exposé à la présente séance du conseil dans le cadre de son approbation :

BUDGET ANNEXE THEATRE	Budget primitif 2024
Fonctionnement	886 000,00 €
Investissement	154 000,00 €
TOTAL	1 040 000,00 €

CONSIDERANT l'équilibre du budget 2024 reposant sur une subvention prévisionnelle s'élevant à 585 200 €, soit en progression par rapport à 2023, pour réaliser les travaux sur le bâtiment ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique en date du 1^{er} février 2024.

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 4

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 585 200 € maximum du budget principal au budget annexe « théâtre », au titre de l'exercice 2024.

PRECISE qu'en fonction du niveau d'exécution du budget annexe, la subvention d'équilibre pourra être ajustée à la baisse, sans pour autant conduire à la constatation d'un déficit.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif pour 2024 sur le budget principal.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Mélanie COTTINEAU



Sarah ROUSSEAU



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

19 FEV. 2024